



RAPPORT ANNUEL 2025

Sommaire

Éditorial.....	3
L'Association en 2025	4
L'ACS s'engage pour les communes.....	12
Magazine «Commune Suisse».....	15
Organes de l'Association.....	17
Statistique des membres	20
Comptes annuels et bilan.....	21

Impressum

Éditrice

Association des Communes Suisses, Holzikofenweg 8,
case postale, 3001 Berne, Tél. 031 380 70 00,
verband@chgemeinden.ch, www.chcommunes.ch

Photo de couverture

Scène de Lauterbrunnen BE.
Source: Shutterstock



Quand la politique d'économies porte atteinte à l'autonomie communale

Art. 50

- 1 *L'autonomie communale est garantie dans les limites fixées par le droit cantonal.*
- 2 *La Confédération tient compte des conséquences éventuelles de son activité pour les communes.*
- 3 *Ce faisant, elle prend en considération la situation particulière des villes, des agglomérations urbaines et des régions de montagne.*

L'article 50 de la Constitution fédérale, connu comme «article sur les communes», est solidement ancré dans le texte de la loi suprême suisse depuis l'an 2000. Plusieurs dossiers traités l'année dernière ont toutefois montré qu'il est toujours nécessaire de rappeler à la Confédération et aux cantons l'autonomie communale et le rôle d'égalité du troisième échelon de l'État.

Il convient de mentionner ici le «programme d'allègement budgétaire 27», grâce auquel le Conseil fédéral entend économiser à l'avenir environ trois milliards de francs par an. Certes, la nécessité d'agir au niveau des finances fédérales est largement reconnue. Les bonnes volontés ne manquent pas pour faire des économies, tant qu'elles ne nous touchent pas personnellement. Cela vaut bien sûr aussi pour les communes: elles devront accepter des coupes douloureuses dans le cadre des plans d'économies de la Confédération.

Ce qui est particulièrement choquant, c'est la manière dont ce programme d'allègement budgétaire a vu le jour, car tandis que la Confédération allège sa propre charge, elle la répercute unilatéralement sur les autres échelons de l'État. Le fait que l'échelon communal n'ait absolument pas été consulté lors de l'élaboration de ce plan d'économies est également choquant – et, au regard de l'article 50 de la Constitution fédérale, pour le moins juridiquement discutable. La Confédération peut s'estimer heureuse que la Suisse ne dispose pas d'une Cour constitutionnelle.

Sur le fond également, ce programme d'allègement budgétaire laisse beaucoup à désirer. Ainsi, les économies prévues dans le domaine de la protection contre les dangers naturels semblent tout simplement choquantes au lendemain du glissement de terrain dévastateur de Blatten; de même, la décision du Conseil fédéral de renoncer totalement à de nouveaux apports au Fonds de développement régional est critiquée par l'Association des Communes Suisses, car ce fonds permet d'obtenir des résultats considérables avec relativement peu d'argent: chaque franc investi par la Confédération génère cinq fois plus d'investissements dans les régions de montagne et rurales – et, par conséquent, des recettes fiscales pour la Confédération.

Il existe d'autres exemples qui, du point de vue des communes, ne peuvent être qualifiés que de contradictoires. Comme les mesures d'économies proposées ne rencontrent guère d'écho favorable auprès de nombreux autres acteurs, il est à craindre que le programme d'allègement budgétaire soit finalement rejeté dans les urnes et que le Conseil fédéral ne procède alors à des coupes d'autant plus importantes dans les tâches non obligatoires – par exemple dans le domaine de l'intégration ou du transport régional. Il ne misera guère sur des recettes supplémentaires. Du point de vue de l'ACS, une solution s'impose dans le cadre d'un dialogue avec les autres échelons de l'État au titre du projet «Désenchevêtrement 27». Nous resterons en tout cas vigilants.

Mathias Zopfi, Conseiller aux États
Président de l'ACS



L'ASSOCIATION EN 2025

Source: Shutterstock

L'ACS fait de la politique

L'année 2025 a été difficile du point de vue de la politique communale. Outre une situation migratoire globalement toujours tendue, l'autonomie communale garantie par la Constitution a notamment été mise sous pression, en particulier par le programme d'allègement budgétaire 27 du Conseil fédéral, élaboré sans consulter les communes, ou par la volonté de la Confédération de compliquer l'introduction de la limitation à 30 km/h pour les communes (voir p. 5 pour ces deux points). Dans l'ensemble, l'année politique n'a donc malheureusement pas été en phase avec la priorité que l'Association s'était fixée pour l'année sous revue: le respect de l'autonomie communale, garantie depuis exactement un quart de siècle par la Constitution fédérale («article 50 sur les communes») (voir p. 9). Vous trouverez ci-dessous une liste des principaux dossiers politiques de 2025, classés par domaine politique.

Finances et économie

En 2025, le dossier central a été le [programme d'allègement budgétaire 27](#). L'augmentation des dépenses, notamment pour la prévoyance vieillesse et l'armée, et les répercussions qui en découlent sur le budget fédéral, ont poussé le Conseil fédéral à lancer un paquet d'économies comprenant au total 59 mesures, et représentant un volume d'environ trois milliards de francs. L'ACS a critiqué ce paquet dans sa [prise de position](#) du 20 mars dans le cadre de la consultation. Ce qui est particulièrement choquant, c'est que l'échelon communal n'a pas été impliqué dans l'élaboration des mesures d'allègement possibles et que de nombreuses mesures constituent un transfert de charges purement unilatéral vers les cantons et les communes.

Malgré des critiques massives de toutes parts, le Conseil fédéral n'a apporté que peu de modifications à l'issue de



Le vice-président Jörg Kündig (2^e à partir de la droite) représente l'ACS et les intérêts de l'échelon communal lors de la conférence nationale sur l'asile du 28 novembre 2025 à Berne. Source: DFJP

la consultation. L'ACS a par conséquent demandé l'abandon du projet et un nouveau départ qui implique les communes et les cantons. Un renvoi au Conseil fédéral ou une non-entrée en matière sur le projet n'a toutefois pas obtenu de majorité au Conseil des États lors de la session d'hiver. Le Conseil national examinera maintenant le dossier lors de la session du printemps 2026.

Mobilité

La question des zones 30 km/h a occupé une place centrale dans les travaux de l'Association des Communes Suisses au cours de l'année sous revue. Le dossier trouve son origine dans la [motion Schilliger](#), traitée par le Parlement entre 2023 et 2024. Combattue par l'ACS en raison de ses conséquences pour les communes, la motion a finalement été acceptée.

La phase de mise en œuvre s'est toutefois révélée problématique. Le projet d'ordonnance présenté par le Conseil fédéral [ne tient pas suffisamment compte des conditions locales](#) et entraîne une bureaucratisation accrue, des coûts supplémentaires importants ainsi qu'une perte de souveraineté communale.

En 2025, l'ACS a réagi de manière coordonnée: [prise de position](#) détaillée, appel aux communes à manifester leur opposition et [lettre ouverte](#) au Conseil fédéral, signée par plus de 600 communes. Elle a défendu une approche pragmatique, respectueuse de l'autonomie communale. Le dossier demeure politiquement sensible.

Migration

L'année 2025 a été caractérisée par une baisse des demandes d'asile par rapport aux années précédentes et donc une légère détente de la situation. Elle a aussi été marquée par l'élaboration de la stratégie en matière d'asile 2027, initiée par le conseiller fédéral Beat Jans. Dans ce cadre, la Confédération, les cantons, les communes et les villes ont mené une analyse du domaine de l'asile et défini des pistes d'amélioration concrètes. L'ACS s'est activement impliquée dans ce processus dès ses débuts et jusqu'à la [conférence sur l'asile](#) du 28 novembre 2025, qui a clôturé la première phase des travaux et abouti à l'adoption d'un mandat politique prévoyant des mesures concrètes dans différents domaines.

En 2026, la deuxième phase sera lancée et consistera en la mise en œuvre de mesures concrètes. L'ACS continuera de s'engager activement dans ces travaux, en étroite collaboration avec l'Union des villes suisses, les cantons et la Confédération. Il importe notamment de poursuivre l'accélération des procédures d'asile et de réduire rapidement le nombre des dossiers en suspens, mais aussi de renforcer la résilience du système face aux crises. Des adaptations législatives en matière de sécurité sont par ailleurs également nécessaires.

En ce qui concerne le statut de protection S, l'ACS s'est exprimée au nom des communes sur plusieurs décisions, notamment [son maintien](#), l'examen des demandes selon la région d'origine ([motion Friedli](#)), les restrictions de voyages ou encore l'encouragement à exercer une activité lucrative pour les bénéficiaires du statut de protection S. En 2026, les scénarios liés à une possible levée du statut de protection S vont revenir à l'agenda politique, et l'ACS participera pleinement aux discussions.

Enfin, l'ACS a contribué à de nombreux groupes de travail touchant à la migration, à l'asile et à l'intégration. Ces travaux portent notamment sur la réinstallation, l'hébergement, le regroupement familial, les programmes d'intégration cantonaux (PIC), ainsi que sur les questions de radicalisation et d'extrémisme violent.

Politique sociale

Le [projet](#) de financement à long terme de l'accueil extra-familial pour enfants occupe l'ACS et le Parlement depuis plus d'un an. Une allocation de garde pour les parents d'enfants qui fréquentent une crèche, financée par les cotisations des employeurs, des employés et des cantons, figure au cœur du financement. Le projet a été adopté en tant que contre-projet indirect à l'initiative sur les crèches au cours de la session d'hiver 2025. La solution choisie va nettement moins loin que le projet de loi initialement proposé par la commission du Conseil national et soutenu par l'ACS. Outre l'allocation de garde pour les parents exerçant une activité lucrative, des «conventions-programmes» doivent permettre de combler les lacunes de l'offre et créer des places d'accueil pour les enfants handicapés. L'allocation doit être subordonnée à la prise en charge dans un établissement dans une langue nationale et à l'exercice d'une activité lucrative par les deux parents.

Santé et vieillissement

L'engagement de proches aidants a fortement occupé la politique nationale ainsi que les communes. Par leurs soins, les proches apportent une contribution importante aux soins de santé. Le sujet est toutefois brûlant d'actualité au niveau communal, car les finances communales sont fortement sollicitées en fonction des cantons. Les communes et les villes supportent déjà aujourd'hui des coûts élevés pour les soins dans le cadre du financement résiduel. Avec la forte augmentation confirmée des prestations fournies par les proches aidants, les villes et les communes doivent faire face à des factures supplémentaires. Le [rapport du Conseil fédéral](#) publié en octobre n'a pas su convaincre. Il fournit certes un bon aperçu et des bases importantes. Le Conseil fédéral ne voit toutefois pas la nécessité d'une intervention législative au niveau national. L'ACS a demandé aux autorités fédérales d'établir des conditions-cadres claires pour les proches aidants en matière de définition, de qualité, de transparence, de conditions d'engagement et de montant de la rémunération. Avec succès: après le Conseil national, le Conseil des États a également adopté la [motion Rechsteiner](#) «Réglementer de manière contraignante les soins prodigués par des proches» au cours de la session d'hiver.

Par ailleurs, l'ACS a [pris position](#) au printemps 2025 en rendant son avis sur la modification de la loi fédérale sur



Source: Shutterstock

l'assurance-invalidité, qui vise à améliorer la situation des assurés dans le cadre des expertises médicales de l'AI. L'ACS a salué ce projet, car il renforce l'acceptation des expertises par les assurés et accélère les procédures d'examen, ce qui permet de réaliser des économies. Lorsque les personnes concernées attendent longtemps une décision de rente AI en raison de procédures en cours, c'est souvent l'aide sociale communale qui doit prendre leurs frais en charge.

Enfin, au cours de l'année sous revue, l'ACS s'est impliquée dans les travaux de l'Agenda Soins de base lancés par la conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider. L'évolution démographique s'accompagne d'une augmentation des besoins en soins médicaux et infirmiers, alors que l'on constate une pénurie de personnel qualifié dans tous les domaines. Sous l'égide de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), des associations de prestataires, des assureurs ainsi que des représentants de la Confédération, des cantons et des communes ont notamment élaboré, au sein de deux groupes de travail, des mesures visant à promouvoir une meilleure coordination et une collaboration interprofessionnelle dans les soins médicaux de base dans toutes les régions. Pour l'ACS, la politique doit créer les conditions-cadres et les incitations nécessaires à cet effet au niveau national. Elle déplore d'ailleurs l'absence de la composante financière dans le rapport spécialisé «[Agenda Soins de base](#)» publié en décembre: la garantie du financement est la condition préalable à la poursuite des démarches, en particulier à la mise en œuvre de mesures éventuelles.

Énergie

Dans le domaine de l'énergie, l'accord sur l'électricité avec l'UE a été au centre des préoccupations en 2025. [L'ACS soutient](#) cet accord dans une perspective globale et macroéconomique. La coopération étroite avec l'UE dans le domaine de l'électricité est essentielle pour garantir la sécurité d'approvisionnement et la stabilité du réseau. Il ne faut toutefois pas sous-estimer les défis auxquels sont confrontées certaines communes, notamment en ce qui concerne l'ouverture du marché de l'électricité ou la promotion des énergies renouvelables. L'ACS attend donc que, lors de la mise en œuvre nationale de l'accord sur l'électricité, les marges de manœuvre existantes soient bien exploitées dans l'intérêt de la Suisse. Les ménages et les PME doivent pouvoir rester dans l'approvisionnement de base réglementé ou y revenir. L'accord sur l'électricité sera discuté au Parlement en 2026. Un éventuel référendum aura lieu en 2027 au plus tôt.

Un autre dossier important a été la [modification de la loi sur l'énergie](#), qui vise à accélérer la planification et l'autorisation des grandes centrales solaires, des parcs éoliens et des centrales hydroélectriques. Après de longues et après discussions, un accord a pu être trouvé in extremis lors de la session d'automne. Pour l'ACS, il est essentiel que ce «projet d'accélération» ait pu être mené à bien. Il s'agit d'un pilier important pour le développement de la production nationale d'électricité à partir d'énergies renouvelables et pour le renforcement de la sécurité d'approvisionnement en électricité de notre pays.

Aménagement du territoire

Le dossier [ISOS](#) (Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale) a mis en évidence d'importantes difficultés d'application pour les communes. Dans un

contexte de densification du bâti et de pénurie de logements, l'application directe de l'ISOS pour les tâches de la Confédération (p. ex.: eau souterraine) a, dans de nombreux cas, entravé des projets importants.

À la suite de ces constats, l'Office fédéral de la culture (OFC) a mis sur pied une table ronde réunissant les principaux acteurs concernés, à laquelle l'ACS a activement participé. Ces échanges ont débouché sur plusieurs mesures pragmatiques visant à rendre l'application de l'ISOS plus compatible avec les pratiques communales.

Parallèlement, l'ACS a soutenu la [motion Würth](#), qui soulevait la question de la souveraineté communale en matière d'aménagement du territoire. Rejetée par le Conseil national lors de la session d'hiver, elle a néanmoins contribué à renforcer le débat politique. Les mesures issues de la table ronde [doivent désormais être rapidement mises en œuvre](#).

Environnement et climat

La pollution de l'eau potable par les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) représente un défi croissant pour les communes. Après l'épisode du chlorothalonil, une situation similaire se profile aujourd'hui: dans de nombreuses régions, les valeurs limites sont atteintes ou dépassées, alors que les solutions techniques restent limitées.

Les communes assument l'essentiel des conséquences opérationnelles et financières: respect des prescriptions légales, dilution de l'eau lorsque cela est possible, investissements, exploitation des installations ainsi qu'information de la population, sans soutien financier et technique adéquat. Cette situation met en évidence les lacunes dans l'application du principe du pollueur-payeur dans le domaine de l'eau potable.



Source: Shutterstock

L'ACS est intervenue activement dans le processus politique, notamment lors d'une audition devant la commission compétente du Conseil national. Elle plaide pour une approche systémique des PFAS et pour la création d'un instrument de financement [fondé sur le principe du pollueur-payeur](#), sur le modèle du fonds pour les sites contaminés. Plusieurs interventions parlementaires sont en cours de traitement.

Culture

Les communes et les villes jouent un rôle central dans la promotion de la diversité culturelle en Suisse. Elles assurent environ la moitié des dépenses publiques consacrées à la culture et permettent ainsi la création culturelle professionnelle, l'organisation de manifestations culturelles amateurs ainsi que le fonctionnement des institutions culturelles. Les décisions de politique culturelle prises au Parlement fédéral, telle que la modification prévue de la loi sur les subventions, qui prévoit de limiter à 50 pour cent le financement public des prestations, ont de graves répercussions sur les autres échelons de l'État.

Dans ce contexte, l'engagement commun et la collaboration étroite de tous les échelons de l'État sont indispensables pour éviter de nouvelles coupes budgétaires dans le domaine culturel. Le [Dialogue culturel national](#) (DCN) constitue la plateforme d'échange décisive à cet égard. L'ACS s'est engagée pour que la création et l'action culturelles communales soient reconnues et encouragées. Elle a participé à l'organisation et à la mise en œuvre du premier [Forum sur le patrimoine culturel](#) de la Suisse, qui s'est tenu le 17 novembre 2025 à Winterthour. Sur le plan politique, l'ACS s'est engagée en faveur des communes dans le cadre de la modernisation de la [loi fédérale sur la Bibliothèque nationale suisse](#) (projet 3), adoptée l'année dernière par le Parlement.

Numérisation

Le 28 septembre 2025, le peuple suisse a approuvé d'extrême justesse l'e-ID aux urnes, avec 50,4 pour cent de voix favorables. Cela pose les bases d'une multitude de services administratifs numériques dont la population bénéficiera et qui rendront l'administration plus efficace. Cela permettra également la collecte sécurisée de signatures électroniques. L'ACS a donc toujours [expressément salué](#) l'introduction de l'e-ID.

La mise en œuvre de l'e-ID pose toutefois des défis majeurs aux communes. Avec la nouvelle loi, les communes seront par exemple tenues d'accepter l'e-ID. Pour une mise en œuvre optimale, il est donc important que les autorités cantonales et communales soient associées aux travaux préparatoires en vue de l'introduction opérationnelle de l'e-ID. Le financement et le support technique doivent également être clarifiés. L'introduction de l'e-ID est prévue pour le troisième trimestre 2026, mais pourrait prendre un peu de retard.

Remarque: ce résumé du travail politique de l'Association représente une sélection des affaires et des domaines politiques les plus importants. Vous trouverez un aperçu complet dans le [newsroom](#), dans nos [prises de position](#) ainsi que dans les [archives des sessions](#).



Source: Shutterstock



Le 24 septembre 2025, le président de l'ACS, Mathias Zopfi, et le président de l'UVS, Hanspeter Hilfiker, remettent la déclaration «Les villes et les communes dans l'État fédéral» au ministre de la Justice Beat Jans (de gauche à droite).

Source: Raphael Hünerfauth

L'ACS avec ses partenaires

L'autonomie communale a été inscrite pour la première fois dans la Constitution fédérale en l'an 2000. Concrètement, son article 50 stipule que la Confédération doit tenir compte des conséquences éventuelles de son activité pour les communes et prendre en considération les intérêts de l'échelon communal. À la fin du XX^e siècle, l'Association des Communes Suisses et l'Union des villes suisses (UVS) s'étaient fortement engagées pour qu'un tel article soit intégré dans la nouvelle Constitution fédérale. L'ACS et l'UVS ont saisi l'occasion du [25e anniversaire de l'«article sur les communes»](#) pour rappeler cette disposition constitutionnelle à la Confédération et aux cantons, et exiger une collaboration d'égal à égal entre les trois échelons de l'État. En effet, les communes ne sont pas les organes d'exécution des échelons «supérieurs» de l'État, mais sont sur un pied d'égalité – et, en tant qu'échelon où les décisions politiques sont finalement mises en œuvre, elles sont tout simplement d'une importance systémique. Le 24 septembre 2025, les deux associations communales ont donc remis la [déclaration «Les villes et les communes dans l'État fédéral»](#) au ministre de la Justice compétent, Beat Jans.

En collaboration avec l'UVS et avec le même appel au respect de l'autonomie communale, l'ACS a adressé une lettre ouverte au conseiller fédéral Albert Rösti et au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) à l'automne 2025. Dans cette lettre, plus de 600 communes et villes ont exigé le respect de leur autonomie et se sont opposées aux projets du Conseil fédéral visant à compliquer l'introduction de la limitation de vitesse à 30 km/h en agglomération (voir p. 5).

L'ACS a également pu renforcer son partenariat avec son partenaire de longue date, l'association [Ma commune](#). Outre les [tables rondes](#) mensuelles gratuites pour l'échange d'expériences, au cours desquelles un thème lié à la numé-

risation est approfondi et abordé de manière accessible à l'aide d'exemples concrets, l'offre de [cours «Digital-Pionier»](#) a été élargie: des cours d'approfondissement spécifiques sont ainsi proposés sur des thèmes tels que l'utilisation de l'IA dans l'administration communale, la communication communale ou la participation numérique. Outre l'élargissement du contenu, une extension géographique a également eu lieu: au cours du second semestre 2025, une table ronde pour l'échange d'expériences s'est tenue pour la première fois en italien. L'offre destinée aux communes tessinoises et à une partie des communes grisonnes sera poursuivie et consolidée au cours de la nouvelle année. Par ailleurs, l'ACS et Ma commune ont de nouveau mené, en collaboration avec la Haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse (FHNW), leur [sondage](#) annuel sur l'état de la numérisation dans les communes suisses, en mettant cette fois l'accent sur le thème de la cybersécurité.

Au cours de l'année sous revue, l'ACS a pu nouer de nouveaux partenariats, notamment avec Swisscom et la société de conseil BDO AG. L'Association espère que cette collaboration apportera une valeur ajoutée durable aux communes suisses, notamment en encourageant des contributions visant à soutenir concrètement l'échelon communal.

L'ACS a, par ailleurs, continué à entretenir des partenariats et des rencontres éprouvés, notamment en organisant deux sessions du groupe parlementaire Politique communale sur le thème de l'autonomie communale ([«Inaudibles à Berne»?](#)), avec les rencontres organisées plusieurs fois par an avec les associations communales cantonales, qui, en 2025, ont été placées sous le signe de l'initiative visant à réduire de moitié la SRG, [contre laquelle l'ACS s'était clairement prononcée](#), ou encore avec la co-organisation du congrès sur les marchés publics durables, qui s'est tenu en mai à Bienne.

L'ACS informe

Au cours de l'année sous revue, l'ACS a publié un total de 18 newsletters et neuf communiqués de presse. L'Association a pour la première fois publiée également la newsletter (en allemand) sur son profil LinkedIn, où environ 2000 personnes supplémentaires sont abonnées. Pour ce qui est des réseaux sociaux, l'ACS est par ailleurs également active sur Instagram et continue bien sûr de gérer son propre site web www.chcommunes.ch.

Au cours de l'année sous revue, l'ACS a répondu à environ 75 demandes des médias, les thèmes les plus demandés étant l'asile (cf. NZZ am Sonntag du 12 janvier 2025), le système de milice, la cybersécurité dans les administrations communales ainsi que la limitation de vitesse à 30 km/h (cf. programme radio de la SRF Echo der Zeit du 3 septembre 2025). Au printemps, l'ACS a mené un sondage sur la communication afin de déterminer les thèmes souhaités par notre lectorat. Il en est ressorti que nos lecteurs apprécient particulièrement le magazine de l'Association «Commune Suisse» et la newsletter. Diverses suggestions de thèmes ont déjà été retenues par le service de communication en vue de l'année 2026. De plus, comme le souhait d'un échange interactif accru a été exprimé, des webinaires sur des thèmes politiques d'actualité sont prévus pour la nouvelle année.



GL und Präsident Schweizerischer Gemeindeverband

Portrait du président de l'Association Mathias Zopfi dans l'émission «10 vor 10» du 24 mars 2025. Source: srf.ch



Au cours de l'année, l'ACS a participé aux auditions parlementaires suivantes:

- Audition «Initiative populaire 24.080 Pour une limitation des feux d'artifice», CSEC-N, janvier 2025
- Audition «Motion 25.3421 Fixer des valeurs limites pertinentes pour les PFAS en tenant compte des conséquences pour l'agriculture et les distributeurs d'eau et introduire des mesures de soutien à l'agriculture», CEATE-N, juin 2025
- Audition «Loi fédérale concernant l'infrastructure de données sur la mobilité (LIDMo)», CTT-N, juin 2025
- Audition «Arrêté fédéral 24.095 attribuant à la Confédération une compétence en matière de financement de la réparation des dommages causés aux bâtiments par les tremblements de terre», CEATE-E, août 2025
- Audition «Motion 25.3153 Protection des monuments, du patrimoine et des sites construits. Répartir à nouveau les tâches conformément à la RPT I et à la Constitution», CSEC-N, octobre 2025
- Audition «Motion 23.4281 et rapport du Conseil fédéral Réglementer de manière contraignante les soins prodigués par des proches», CIP-E, novembre 2025

Au cours de l'année, l'ACS a pris position sur les objets suivants:

Parlement fédéral

- Änderung des Bundesgesetzes über Schuldbetreibung und Konkurs (24.065), Januar 2025
- Pa. Iv. 20.451 «Armut ist kein Verbrechen», März 2025
- Änderung des Bundesgesetzes über die Invalidenversicherung in Umsetzung der Pa. Iv. Roduit 21.498, Mai 2025
- Pa. Iv. 25.402 «Indirekter Gegenentwurf zur Feuerwerks-Initiative», September 2025
- Pflegeleistungen von Angehörigen im Rahmen der obligatorischen Krankenpflegeversicherung, November 2025
- Pa. Iv. 23.462 «Klare Spielregeln für Bundesunternehmen im Wettbewerb mit Privaten», Dezember 2025

Département fédéral de l'intérieur

- Indirekter Gegenvorschlag zur Volksinitiative «Für die Gleichstellung von Menschen mit Behinderungen», Oktober 2025

Département fédéral de justice et police

- Änderung des Ausländer- und Integrationsgesetzes, des Asylgesetzes, der Verordnung über Zulassung, Aufenthalt und Erwerbstätigkeit sowie der Verordnung über die Integration von Ausländerinnen und Ausländern, Juni 2025
- Änderung des Obligationenrechts (Verlängerung des Urlaubs für ausserschulische Jugendarbeit), September 2025
- Entwurf der e-ID-Verordnung, September 2025
- Modification du code civil au sujet de l'inscription de l'autorité parentale dans les registres des habitants, décembre 2025

Département fédéral des finances

- Programme d'allègement budgétaire 2027 – Non aux mesures d'économie sur le dos des communes!, mars 2025

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

- Aktualisierung Raumkonzept Schweiz, März 2025
- Paquet d'ordonnances environnementales de l'automne 2025, mars 2025
- Bundesgesetz über die Förderung des Ausbaus von Breitbandinfrastrukturen (BBFG), Juni 2025
- Änderung der Postverordnung, Juli 2025
- Motion 21.4516 Schilliger «Hierarchie des Strassennetzes innerorts und ausserorts sichern», Dezember 2025
- Entwurf für ein Bundesgesetz über die Gasversorgung, Dezember 2025

Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche

- Révision partielle de la loi fédérale sur le droit foncier rural, janvier 2025

Département fédéral des affaires étrangères

- Stabilisation et développement des relations Suisse-UE, octobre 2025

Chancellerie fédérale

- Code de conduite sur l'intégrité de la récolte de signatures, août 2025

Conférence suisse des institutions d'action sociale

- Revision der SKOS-Richtlinien – 2. Etappe, Januar 2025

Administration numérique suisse

- Vorbereitung des Grundsatzentscheids zur Weiterentwicklung der Zusammenarbeit bei der digitalen Transformation der öffentlichen Verwaltung im Kontext der Digitalen Verwaltung Schweiz, Juni 2025

Les prises de position de l'ACS sont [disponibles ici](#).



L'ACS S'ENGAGE POUR LES COMMUNES

Source: Shutterstock

Pour agir en politique, il faut disposer d'un vaste réseau. Ce constat est également vrai pour l'ACS: notre Association s'engage dans des dizaines de groupes de travail, de comités de pilotage, d'associations ou d'organes de direction pour que la voix de l'échelon communal soit entendue au bon endroit. Voici la liste des instances au sein desquelles l'ACS a siégé en 2025.

Migration

- Stratégie en matière d'asile 2027: comité de direction Asile, comité Asile (organe politique-stratégique), comité tripartite Stratégie (CT Stratégie) et groupe de travail (SEM)
- Groupe d'accompagnement Réinstallation (SEM)
- Comité d'experts sur l'asile et l'hébergement (SEM)
- Pacte européen sur la migration et l'asile, groupe de travail «Participation sélective Solidarité» (SEM)
- Organe de contact: DFJP, CCDJP, CDAS, associations communales
- Groupe d'accompagnement PIC/AIS (SEM/CdC)
- Groupe d'accompagnement du programme pilote Perspecta («Mobilisation du potentiel offert par les regroupements familiaux») (SEM)
- Commission fédérale des migrations (CFM)
- Groupe de travail «Suivi du système d'asile» (SEM)
- PAN contre la traite des êtres humains, «Surveillance politique PAN» (RNS)
- PAN contre la traite des êtres humains, «Groupe d'accompagnement stratégique PAN» (RNS)
- PAN contre la radicalisation, «Surveillance politique du PAN» (RNS)
- PAN contre la radicalisation, «Groupe d'accompagnement stratégique PAN» (RNS)
- PAN contre la radicalisation, «Charte» (RNS)
- Programme «Renouvellement du SYMIC» (Système d'information central sur la migration) pour les années 2022 à 2027
- Groupe de travail Conférence nationale de la CT: «Renforcer la cohésion sociale, la vie commune et la participation: le rôle des trois échelons de l'État»

Santé et vieillesse

- Groupe de travail Soins de santé primaires
- Espace d'échange Financement des soins (OFSP)
- Commission fédérale pour la préparation et la gestion en cas de pandémie (CFP)
- Forum Soins médicaux de base (OFSP)
- Plateforme nationale Démence (OFSP)
- Institution responsable du prix «Commune en santé - Ville en santé» (RADIX)
- Comité Sécurité au travail en Suisse

Aménagement du territoire et mobilité

- Co-creating transformation processes of Baukultur and Services of general interest in rural municipalities COBASI
- Table ronde ISOS
- Groupe de travail «Plan d'action pour promouvoir des offres de mobilité novatrices et climatiquement neutres» (mise en œuvre Mo. Schaffner)
- Groupe de travail Cadastre des conduites Suisse
- Groupe de travail Feuille de route mobilité électrique (OFEN)

- Groupe d'accompagnement Perspectives d'évolution du transport 2060 (ARE)
- Groupe d'accompagnement Transports 45'
- Groupe d'accompagnement de l'étude Systèmes de recours en matière de droit public de la construction (ARE, OFL)
- Comité DTAP
- Office fédéral des transports, infrastructure de données sur la mobilité MODI, exemple d'application Kit de mobilité
- Réseau interfaces multimodales
- Projet de territoire Suisse, organe politique, organe stratégique, groupe de travail tripartite
- Institution responsable du Prix suisse de la mobilité «FLUX – Pôle d'échange or»
- Dialogue en matière de politique du logement
- Projet Woge – Façonner l'avenir du logement
- Plan d'action sur la pénurie de logements: mesure A1.1 CT Impulsion Développer vers l'intérieur
- Plan d'action sur la pénurie de logements: groupe de travail mesure A2.1: Réaliser une étude de faisabilité sur le potentiel et les limites d'une perméabilité et d'une mixité plus grandes entre les zones de travail et d'habitation; formuler des recommandations
- Plan d'action sur la pénurie de logements: mesure C2.2: Élaborer une norme (facultative) pour la construction de logements à loyer modéré pour les investisseurs à but lucratif
- Analyse des effets de la loi fédérale sur les résidences secondaires

Culture

- DUN – Fédération des utilisateurs de droits d'auteur et voisins, assemblée générale
- Dialogue culturel national DCN, niveau politique et niveau technique
- Dialogue culturel national DCN, groupe de travail Évaluation DCN
- Dialogue culturel national DCN, groupe de travail Forum culturel
- Groupe d'accompagnement Tarifs des écoles de musique suisses

Environnement et climat

- Groupe d'accompagnement Réseau cantonal de développement durable (RCDD) en application de l'Agenda 2030
- Marchés publics - Conférence sur les marchés publics durables
- Comité de direction «Intervention dangers naturels»
- Groupe de travail national sur l'extraction et le stockage du CO2 (CCS/NET)
- Réseau Biodiversité dans les communes – Table ronde
- Projet pilote CPS (ARE/EspaceSuisse)
- Rencontre au sommet OFEV/ACS/UVS/ASIC
- Réunion du groupe de pilotage Plan d'action contre le gaspillage alimentaire
- Comité de l'ASIC
- CT, Groupe de travail ad hoc «Programme de soutien aux communes de taille petite et moyenne» (solution de raccordement Impulsion développement vers l'intérieur)
- CT, Agenda 2030

- CT, niveau politique
- CT, dialogue Développement vers l'intérieur de qualité
- CT, projet «Biodiversité et qualité paysagère dans les agglomérations»
- GTT niveau technique

La Commune

- Comité consultatif Conférence sur le fédéralisme
- Marchés publics – Commission d'examen IAöB (brevet fédéral)
- Marchés publics – Comité IAöB
- Comité de la KBOB (services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics)
- Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe
- Révision du site web de TRIAS
- Table ronde: intégrité des collectes de signatures
- Fondation ACS
- Comité de l'institution responsable des spécialistes en droit diplômés ES

Numérisation

- Groupe spécialisé en cybersécurité
- ANS – Groupe d'accompagnement Développement de l'ANS
- ANS, organe de direction opérationnel et organe de direction politique
- ePublication pour les communes et les villes, comité directeur
- ePublication pour les communes et les villes, Change Advisory Board
- Comité de Ma commune
- Ma commune Romandie
- Commission tripartite, inscrire dans la Constitution un article sur les prestations numériques des autorités
- Swiss eGovernment Forum, comité consultatif

Finances et économie

- Désenchevêtrement 27 – Répartition des tâches entre la Confédération et les cantons
- RICCC: réseau d'information sur la corruption Confédération-cantons
- Groupe de coordination Réseau place économique suisse, Regiosuisse, EspaceSuisse et associations communales
- La Poste, Salon politique
- Groupe de pilotage sur la mise en œuvre de la série de mesures destinées à encourager le potentiel de la main d'œuvre disponible en Suisse

Politique sociale

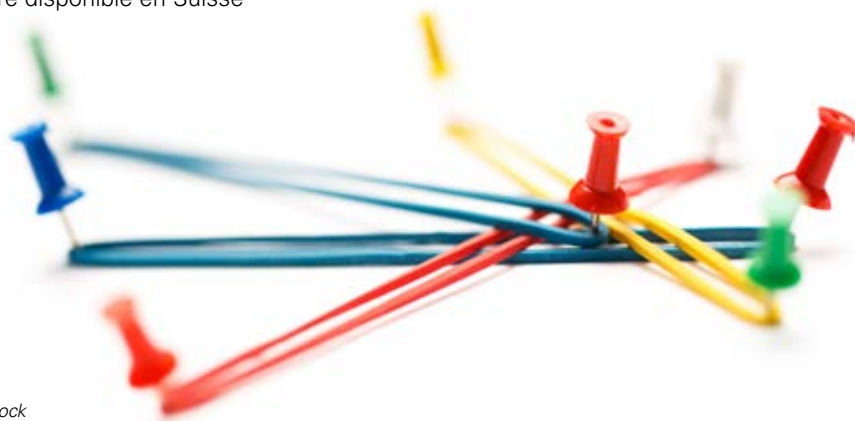
- Campus pour la démocratie, groupe d'accompagnement Journée de la démocratie
- Groupe d'experts chargé des statistiques sociales
- Bureau CII
- Groupe de pilotage CII
- CIF sur l'encouragement précoce
- Groupe de pilotage FLOWMobil, Lapurla
- NAPA Plateforme nationale contre la pauvreté (OFAS), groupe de pilotage
- NAPA, suivi de la pauvreté. Groupe de projet 1: Inventaire et moyens d'existence matériels
- NAPA, groupe de projet «Prévention et lutte contre la pauvreté des familles»
- NAPA, groupe de projet «Non-recours aux prestations sociales, sous condition de ressources: élaboration d'un guide pratique»
- Comité consultatif du Forum Développement Durable
- Comité de programme Participation (politique en faveur des personnes handicapées)
- Société suisse d'utilité publique, lancement de l'observatoire du bénévolat en Suisse
- Réseau bénévolat
- CSIAS, comité
- CSIAS, offensive de formation continue
- CDAS, comité
- CDAS, CP
- Groupe de pilotage Modernisation de la statistique de l'aide sociale
- Groupe de pilotage Quartier4All (Pro Senectute)

Énergie

- Groupe d'accompagnement Perspectives énergétiques 2060
- Comité EnDK
- Harmonisation zéro émission nette pour les villes et les communes (SuisseEnergie pour les communes)
- Groupe de pilotage SuisseEnergie pour les communes
- Groupe de pilotage Réseaux thermiques
- Comité de l'association Cité de l'énergie

Partenaires

- Luzerner Management Forum, conseil consultatif
- Politforum Thun, conseil consultatif
- POLITmonitor
- Suisse public, conseil consultatif



Source: Shutterstock



MAGAZINE «COMMUNE SUISSE»

Source: ACS

L'aventure «Commune Suisse» continue

En 2025, «Commune Suisse» a entamé sa deuxième année avec sa nouvelle formule. Après les bouleversements de 2024, il était temps de consolider le nouveau concept et de mettre l'accent sur des contenus de qualité. En 2025, la couverture médiatique s'est notamment concentrée sur [l'anniversaire de l'article constitutionnel sur les communes](#), qui garantit à ces dernières un droit de participation au niveau fédéral. L'ACS a saisi l'occasion pour présenter son travail de manière approfondie et, à l'aide d'exemples choisis, mettre en évidence l'importance de la participation des communes au niveau fédéral. Cela a notamment été le cas lors du débat sur l'introduction de la limitation de vitesse à 30 km/h ou concernant le programme d'allègement budgétaire 27 prévu par la Confédération.

En 2025, le magazine est resté au plus près de l'actualité: ainsi, le numéro de juin était consacré aux nombreux [grands événements](#) qui ont eu lieu cet été, tels que le Championnat d'Europe de football féminin, la Fête fédérale de gymnastique à Lausanne ou la Fête fédérale de lutte suisse et des jeux alpestres à Glaris. La [pénurie de logements](#), [l'archivage numérique](#) ainsi que les nouvelles tendances en matière de [déchets](#) et de recyclage ont également été abordés. En novembre, «Commune Suisse» a en outre été nominé pour le «Q Award» de l'association



des éditeurs suisses Verlegerverband Schweizer Medien. Ce prix récompense les médias spécialisés innovants et de grande qualité.

Afin de pouvoir répondre encore mieux aux besoins de son lectorat, l'ACS a mené une enquête au printemps 2025. Les résultats ont montré que «Commune Suisse» est un organe de communication très consulté et que les [exemples de bonnes pratiques](#) issus des communes sont particulièrement appréciés. Les quelque 500 participants à l'enquête souhaitent à l'avenir lire davantage sur les thèmes de la numérisation, de la participation et de la communication avec la population, ainsi que sur la lutte contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. L'ACS a déjà intégré ces souhaits dans la planification thématique pour 2026.

En 2025, «Commune Suisse» a présenté des exemples de bonnes pratiques issus de 20 cantons, soit 87 communes: 63% germanophones, 29% francophones et 8% italophones. Les comptes 2025 de «Commune Suisse» sont excédentaires. Les recettes publicitaires ont pu être maintenues à un niveau élevé, notamment grâce à des partenariats, un résultat très réjouissant compte tenu du contexte difficile sur le marché publicitaire.



ORGANES DE L'ASSOCIATION

Source: Shutterstock

Assemblée générale 2025

Depuis l'entrée en vigueur de la Constitution fédérale révisée (Cst.) le 1^{er} janvier 2000, l'article 50 Cst. oblige la Confédération à tenir compte des conséquences éventuelles de son activité sur les communes et à prendre en considération la situation particulière des villes, des agglomérations urbaines et des régions de montagne.

La question de savoir dans quelle mesure la Confédération et les cantons associent aujourd'hui réellement l'échelon communal en tant que partenaire à part entière a été au centre de la [72e Assemblée générale](#) ordinaire de l'ACS, qui s'est tenue le 6 juin 2025 à Vernier (GE). Sous la devise «Des communes fortes pour un État fort», des représentants des trois échelons de l'État ont débattu de la question de savoir si cet article constitutionnel était suffisamment mis en œuvre et où il existait encore un potentiel pour mieux prendre en compte les préoccupations des communes.

En tant qu'échelon de l'État chargé de mettre concrètement en œuvre ce qui est décidé à la «Berne fédérale», l'échelon communal a besoin de lois adaptées aux communes, qui puissent également être appliquées dans le cadre du système de milice. Parallèlement, selon le président de l'Association et ancien syndic suppléant Mathias Zopfi, les mesures ayant des répercussions sur l'échelon communal doivent toujours être élaborées en collaboration avec les communes. Malheureusement, ce réflexe fait encore trop souvent défaut au niveau fédéral. D'autres anciens présidents et présidentes de communes ont débattu avec Mathias Zopfi: la conseillère d'État genevoise Carole-Anne Kast, le conseiller d'État thurgovien Walter Schönholzer, le conseiller national vaudois Laurent Wehrli, ainsi que Karine Bruchez, présidente de l'association des communes genevoises.

Dans le cadre de son assemblée générale, l'ACS a ensuite pu présenter la [déclaration «Les villes et les communes dans l'État fédéral»](#), qu'elle a rédigée en collaboration avec l'Union des villes suisses. La déclaration a été signée à l'issue de l'assemblée par les présidents de commune présents et remise le 24 septembre au conseiller fédéral compétent, Beat Jans.

Au cours de la partie statutaire de l'assemblée générale, Stéphane Coppey, ancien maire de Monthey (VS), avait auparavant annoncé sa démission. Matthias Gysin, syndic de Duggingen (BL) et directeur de l'association des communes de Bâle-Campagne, a été élu au comité.

La prochaine assemblée générale ordinaire aura lieu le 18 juin 2026 dans le cadre du salon «Suisse Public» à Berne. Elle sera consacrée à la transformation numérique dans les administrations communales, et notamment à l'introduction prochaine de l'e-ID.



Le président de l'Association Mathias Zopfi (à l'arrière) et Martin Staub, de la commune hôte de Vernier (GE), signent le 6 juin 2025 la déclaration «Les villes et les communes dans l'État fédéral».

Source: Nicolas Dupraz

Fondation de l'ACS

À la demande d'une commune membre de l'ACS, la [fondation de l'Association des Communes Suisses](#) soutient des projets visant à renforcer les communes et leur rôle en tant qu'institutions au sein du système fédéral. Un budget maximal de 50'000 francs par an est alloué à cet effet. Le Conseil de fondation se compose de quatre représentants de l'ACS et de trois membres externes. Il est présidé par l'ancien membre du comité de l'ACS, Rudolf Grüninger.

La fondation a soutenu deux projets au cours de l'exercice 2025: «Quid pro Quo», soumis par la commune de Pontresina (GR), vise à aborder de manière globale la pénurie de logements, le mitage du territoire et le retard dans la rénovation dans cette région touristique alpine. La commune et les propriétaires exploitent des synergies pour développer des stratégies applicables localement, qui sont également transposables à des communes similaires. Le projet a également été soumis dans le cadre du programme fé-

déral «[Projets modèles pour un développement territorial durable 2025-2030](#)».

Le deuxième projet concerne le [Gov-Digital-Check](#), un outil permettant aux communes d'analyser leur niveau de numérisation. Afin de répondre aux exigences des administrations publiques, le Gov-Digital-Check a été élargi et optimisé en collaboration avec l'association Ma commune. En répondant à 40 questions, les communes peuvent évaluer leur niveau de numérisation et identifier les domaines dans lesquels des mesures sont nécessaires. Grâce au développement du projet, demandé par les communes de Hefenhofen (TG) et de Spiez (BE), une extension à la Suisse romande et au Tessin est désormais également possible.

Comité

Président

Mathias Zopfi, Conseiller aux États, Engi GL

Vice-présidence

Jörg Kündig, président de la commune de Gossau ZH, président de la GPVZH

Marie-France Roth Pasquier, Conseillère nationale, conseillère communale de la ville de Bulle FR

Comité

Beat Bucheli, président de la commune de Werthenstein LU

Stéphane Coppey, ancien président de la ville de Monthey VS (jusqu'en juin 2025)

Felice Dafond, ancien syndic de la commune de Minusio TI, président de l'ACT

Nina Gansner, ancienne présidente de la commune de Seewis GR

Michael Götte, Conseiller national, président de la commune de Tübach SG

Matthias Gysin, président de la commune de Duggingen BL, directeur de la VBLG (à partir de juin 2025)

Sandra Hess, présidente de la ville de Nidau BE

Jean-Michel Karr, ancien maire de la commune de Chêne-Bougeries GE

Irène May, présidente de la commune d'Ingenbohl SZ

Georges Schmid, président de la FSBC, Viège VS

Priska Seiler Graf, Conseillère nationale, Kloten ZH

Gérald Strub, ancien président de la commune de Boniswil AG

Boris Tschirky, président de la commune de Gaiserwald SG

Chantal Weidmann Yenny, syndique de la commune de Savigny VD, présidente de l'UCV

Christian Zuber, maire de la commune de Soyhières JU

Bureau

Claudia Kratochvil-Hametner, directrice

Manon Röthlisberger, directrice suppléante

Nina Ammon, responsable politique Affaires sociales, famille/société et culture

Eloïse Eperon, responsable politique Migration et intégration (à partir de juillet 2025)

Fabiola Kummer, responsable Administration et comptabilité

Silvana Menzli, responsable politique Migration et intégration (jusqu'en février 2025)

Silvan Müggler, responsable politique Numérisation, de l'économie et des finances

Fabio Pacozzi, responsable Communication

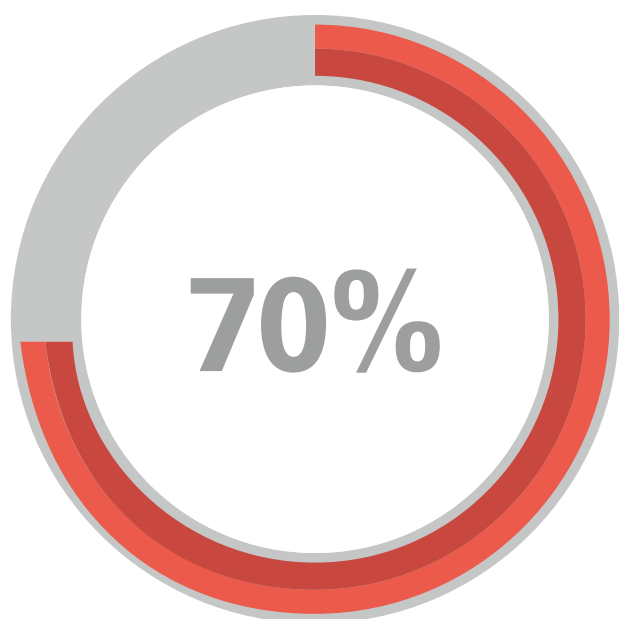
Isabelle Schletti, responsable politique Énergie, aménagement du territoire et mobilité (à partir d'août 2025)

Maude Schreyer-Gonthier, responsable politique Énergie, aménagement du territoire et mobilité (jusqu'en avril 2025)

Nadja Sutter, rédactrice en chef de «Commune Suisse»

Organe de révision

Schönenberger Partner AG, Muri bei Bern



Les communes suivantes ont rejoint l'ACS au cours de l'année 2025:

- Allschwil BL
- Grolley-Ponthaux FR
- Laténa NE
- Petit-Val BE
- Porza TI
- Thalwil ZH

Membres (1.1.2026)

Canton	Nombre de communes	Nombre de membres	Part des membres
AG	196	133	68%
AI	5	2	40%
AR	20	18	90%
BE	334	244	73%
BL	86	71	83%
BS	3	2	67%
FR	119	83	70%
GE	45	29	64%
GL	3	3	100%
GR	100	75	75%
JU	51	21	41%
LU	79	49	62%
NE	24	11	46%
NW	11	11	100%
OW	7	7	100%
SG	75	65	87%
SH	26	24	92%
SO	104	93	89%
SZ	30	21	70%
TG	80	79	99%
TI	100	80	80%
UR	19	15	79%
VD	300	98	33%
VS	122	113	93%
ZG	11	9	82%
ZH	160	122	76%
Total	2110	1478	70%

Entre le 1^{er} janvier 2025 et le 1^{er} janvier 2026, des fusions communales ont fait passer le nombre de communes suisses de 2121 à 2110. 1478 d'entre elles étaient membres de l'ACS au 1^{er} janvier 2026, ce qui correspond à un taux de 70 pour cent.



COMPTES ANNUELS ET BILAN

Source: Shutterstock

Bilan au 31 décembre

ACTIFS	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
Liquidités	676'951	459'477
Créances résultant de livraisons et de prestations	255'548	84'654
Créances à court terme à l'égard d'organes étatiques	66'148	50'260
Actifs de régularisation	11'293	6'283
Actifs circulants	1'009'939	600'675
Immobilisations financières	541'084	499'095
Actifs immobilisés	541'084	499'095
TOTAL ACTIFS	1'551'023	1'099'770
PASSIFS	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
Dettes à court terme fournisseurs	273'172	56'699
Dettes à court terme portant intérêt	200'000	200'000
Autres dettes à court terme	374	14'870
Passifs de régularisation	7'290	7'290
Capitaux étrangers	480'836	278'859
Capital de l'association	50'000	50'000
Réserves facultatives	770'911	732'418
Bénéfice de l'exercice	249'275	38'493
Capitaux propres	1'070'187	820'911
TOTAL PASSIFS	1'551'023	1'099'770

Berne, le 11 mars 2026

Association des Communes Suisses

Le président:



Mathias Zopfi
Conseiller aux Etats

La directrice:



Claudia Kratochvil

Compte de résultat et budget du 1^{er} janvier au 31 décembre

	Budget 2026 CHF	Comptes 2025 CHF	Budget 2025 CHF	Comptes 2024 CHF
Produits d'exploitation	2'196'000	2'406'538	2'365'000	1'995'487
Produits du secrétariat général	1'396'000	1'379'256	1'382'000	1'403'677
Produits du magazine	427'000	430'883	377'000	335'079
Produits de projet	357'000	577'140	590'000	210'334
Provisions et autres produits	16'000	19'646	16'000	46'396
Réductions de rendement	0	-387	0	0
Charges directes d'exploitation	-541'000	-759'215	-810'000	-425'602
Charges du magazine	-237'000	-224'361	-260'000	-242'673
Charges de projet	-304'000	-534'854	-550'000	-182'929
Résultat brut	1'655'000	1'647'323	1'555'000	1'569'885
Charges d'exploitation	-1'563'000	-1'441'273	-1'536'500	-1'537'621
Charges de personnel	-1'093'000	-1'002'447	-1'071'000	-1'076'004
Autres charges d'exploitation	-470'000	-438'826	-465'500	-461'617
Résultat avant amortissements, résultat financier et résultat exceptionnels, uniques et hors période	92'000	206'050	18'500	32'264
Amortissements et corrections de la valeur	-5'000	-8'275	-7'000	-7'721
Produits financiers	6'000	47'410	6'000	31'825
Charges financières	-4'000	-2'618	-4'000	-3'152
Résultat financier	2'000	44'792	2'000	28'673
Produits exceptionnels	0	6'708	0	2'234
Charges exceptionnelles	0	0	0	-16'956
Résultat exceptionnel	0	6'708	0	-14'721
Bénéfice de l'exercice	89'000	249'275	13'500	38'493

Berne, le 11 mars 2026

Association des Communes Suisses

Le président:



Mathias Zopfi
Conseiller aux Etats

La directrice:



Claudia Kratochvil

